

Campagne TELEPAC 2019 Guadeloupe

Montant des principales aides en faveur des productions agricoles

- **Aides à la production :**
 - **Canne-à-sucre :**
 - Aide économique à la canne destinée à la production de sucre :
 - montant de base : 29,31 € / tonne en dessous de 100 t et 30 € de 100 à 1000 t
 - nombre de bénéficiaires en 2018 : 2 743
 - Aide à la tonne de canne livrée en sucrerie ou en distillerie :
 - montant de base : de 3,34 € à 5,60 € / tonne selon la zone
 - nombre de bénéficiaires en 2018 : 2 613
 - **Banane :**
 - Aide à la tonne de banane :
 - montant : 404 € / tonne
 - nombre de bénéficiaires en 2018 : 176
 - **Fruits et légumes :**
 - montant : de 200 € à 400 € / tonne selon les produits et 600 €/t pour les produits issus de l'agriculture biologique
 - nombre de bénéficiaire en 2018 : 150
 - **Elevage bovin :**
 - Aide à la vache (ADMCA) :
 - montant : 250 € par vache et complément de 200 € par veau né dans l'année
 - nombre de bénéficiaires : 1 474 (25 % des éleveurs)
 - Prime à l'abattage :
 - montant : 60 € pour un veau et 130 € pour un bovin de plus de 8 mois avec un complément allant de 80 € à 170 € pour les animaux de plus de 200 kg
 - nombre de bénéficiaires en 2018 : 711 (12 % des éleveurs)
 - **Elevage ovin et caprin :**
 - Prime petits ruminants :
 - montant : 34 € / brebis ou par chèvre (cheptel de 10 femelles au minimum)
 - nombre de bénéficiaires en 2018 : 48
- **Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) :**
 - **Productions animales** : 175 € / ha et par an
 - **Productions végétales** : 200 € à 260 € /ha et par an selon les produits
 - **Banane de montagne** : 345 €/ha et par an
 - Nombre total de bénéficiaires en 2018 : 1 000
- **Aides en faveur de l'agriculture biologique (AB) :**
 - **Fruits, légumes et banane :**
 - conversion en agriculture biologique : 2 600 € par hectare et par an
 - maintien en agriculture biologique : 2 000 € par hectare et par an
 - **Canne à sucre :**
 - conversion à l'agriculture biologique : 1 200 € par hectare et par an
 - maintien en agriculture biologique : 900 € par hectare et par an